

PROGRAMME DE FORMATION

THEME : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Obligation réglementaire : Le Code du Travail (articles L4221-1 et L 4121-2)

CETTE FORMATION EST ELIGIBLE AU CPF

[Cliquez ici pour retrouver directement la fiche sur « Mon Compte Formation »](#)

NIVEAU : Initiale

PERIODICITE : Tous les 24 mois, une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire. Les compétences du salarié sont de nouveau évaluées. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : 14 heures de face-à-face pédagogiques, soit 2 journées.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Toute personne, quelles que soient ses fonctions et son ancienneté, désignée pour porter secours en cas d'accident et participer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : Pour un groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Cette formation est dispensée par un formateur titulaire du certificat de « Formateur SST » à jour de ses compétences (certifié INRS)

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Le sauveteur secouriste du travail devra être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. Pour cela il devra faire l'acquisition des deux domaines de compétences ci-dessous :

- 1) Intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise
- 2) Mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.**
 - C1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise :** identifier le cadre juridique du rôle du SST / Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.
 - C2 : Protéger de façon adaptée :** Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations / Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées / Supprimer ou isoler le danger persistant ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.
 - C3 : Examiner la victime :** Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée / Reconnaître les autres signes / Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

C4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime : Définir les différents éléments du message d'alerte / Identifier qui alerter / Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

C5 : Secourir la victime de manière appropriée

- **Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.**

C6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise / Se positionner comme un des acteurs de la prévention.

C7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées / Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

C8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement / Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée / proposer, si possible des pistes d'amélioration.

En supplément avec l'avis du médecin du travail : Situations Inhérentes aux risques spécifiques (liés à l'entreprise)

Est appelé risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important. Par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique....

***** En fonction de la situation sanitaire, les formations seront dispensées avec des spécificités épidémiques.**

Le formateur adaptera son cours et la pratique en fonction de l'évolution et des directives gouvernementales.

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Heuristiques : brainstorming - études de cas questionnement - analyse de l'incident

Démonstrative : exposé, directif, interactif, participatif - démonstration pratique - visite guidée

Applicative : jeux de rôles, tests écrits, mises en situation professionnelles.

EVALUATION, VALIDATION, SUIVI ET SANCTION DU STAGE :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage. Les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouriste du Travail. Ils sont transcrits dans la grille de certification de compétences.

À la suite de la réussite de cette évaluation, un certificat de SST valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. C'est le but de cette évaluation dite « à froid ». L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

